



**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de
Gennevilliers
Séance publique du mercredi 23 septembre 2009**

**Voeu contre le projet de loi sur le Grand Paris
proposé par le Gouvernement**

La ville de Gennevilliers s'est toujours efforcée d'être active dans les débats traitant de l'avenir de la région Ile-de-France.

Avec la mise en place de la Conférence Métropolitaine en 2006, à l'initiative d'élus locaux, Gennevilliers a participé aux débats, réflexions, échanges, et confrontation d'idées des élus sur les défis et enjeux de développement de la métropole, dépassant le seul cadre communal.

Par délibération en date du 17 décembre 2008, le Conseil Municipal adhère à l'unanimité au Syndicat Mixte ouvert d'études, décidé par les élus de la Conférence métropolitaine, comme outil opérationnel structurant pour élaborer des réponses et des propositions aux enjeux posés aux territoires et notamment le secteur Nord Ouest de l'agglomération dont Gennevilliers fait partie.

L'objectif affirmé de ce syndicat mixte est un meilleur équilibre du développement du territoire métropolitain, un plus grand rayonnement de la métropole, la réduction des inégalités sociales et territoriales et le développement économique durable à l'une des mutations environnementales du XXIème siècle.

Cette démarche permet à chaque collectivité, dont Gennevilliers, d'avoir toute sa place dans des débats qui impacteront leur devenir et celui de leur population et vont au-delà de territoires communaux ou intercommunaux.

C'est donc avec intérêt que notre ville a suivi la grande consultation internationale lancée par le Président de la République, auprès de 10 équipes d'architectes et urbanistes, sur le devenir du Grand Paris et a organisé avec les habitants une visite de l'exposition concluant leurs travaux de réflexions et de propositions ainsi qu'un débat avec l'une des équipes en Mairie.

A la fin du mois d'août, le Président de la République a transmis aux Conseils Généraux un avant projet de loi « Grand Paris » qui doit être examiné par le Conseil des Ministres début octobre et déposé au parlement à l'automne.

Or ce projet de loi dans sa forme actuelle, constitue une régression inacceptable pour les collectivités locales et un véritable danger pour la démocratie locale.

Sous couvert de réaliser un réseau de transport d'intérêt national, certes nécessaire, il représente une attaque d'envergure contre la décentralisation en Ile-de-France et l'autonomie des collectivités à décider de leurs politiques publiques en matière d'aménagement.

Par la création d'une Société du Grand Paris chargée, pour le compte de l'Etat, de réaliser les infrastructures constituant le réseau de transport du Grand Paris, l'Etat se dote de pouvoirs exorbitants, en matière d'urbanisme et d'aménagement, sur près de la moitié de la surface de la petite couronne. L'Etat se réserverait un rayon de 1,5 kilomètres autour des gares créées pour les nouvelles lignes de transport, et deviendrait ainsi seul « maître à bord ».

Avec la présence de deux gares à Gennevilliers, l'application de ce principe, ferait que 100% du tissu résidentiel de notre commune passerait sous le seul contrôle de l'Etat !

Ces zones, comme dans les années 50 avec les ZUP et les villes nouvelles, seraient livrées, sans concertation aucune avec les populations et leurs collectivités, à la spéculation foncière, aux bétonneurs et promoteurs, créant ainsi des zones de non droit, une véritable remise en cause du droit des sols et des droits et garanties des habitants des territoires concernés.

Ce projet de loi aura pour conséquence l'accentuation de la ségrégation sociale et spatiale avec des secteurs dédiés à la promotion immobilière de standing et aux activités d'où seraient exclus les populations modestes, les commerces de proximité, les artisans ou les PME/PMI.

C'est pour ces raisons que le Conseil Municipal de Gennevilliers demande :

- Que soit retiré ce projet de loi du grand Paris en sa forme actuelle qui ne tient absolument pas compte des attentes des populations et constitue une grave atteinte aux pouvoirs des exécutifs locaux, à la démocratie.
- Que soient institués une véritable co-élaboration et un co-pilotage, avec les élus représentants l'ensemble des territoires concernés, Région, départements, villes, pour l'élaboration d'un projet sur le Grand Paris permettant de lutter contre les ségrégations sociales et spatiales notamment en matière d'aménagement, de logement et de transports.
- Qu'à ce titre le Syndicat mixte Paris Métropole soit reconnu comme instance pluraliste devant participer à l'élaboration de ce projet,
- Que les citoyens soient véritablement associés à l'élaboration de ce projet qui impactera les territoires où ils vivent.
- Qu'il soit tenu compte en matière de transports publics des urgences criantes pour le quotidien des Franciliens.

Ce vœu sera adressé à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, auprès du Premier Ministre.